Programme de la commande artistique pour la conception et la réalisation d'une œuvre d'art dans le cadre de la construction du Pôle régional d'excellence des formations sanitaires et sociales du Mans (Sarthe - 72)

Vue d'architecte du Pôle régional d'excellence des formations sanitaires et sociales du Mans
DLW Architectes associé à Pharo Architectes

Conformément aux dispositions de l'article R2132-7 du code de la commande publique, les communications et les échanges d'informations lors de la passation d'un marché ont lieu par voie électronique.

Seul le dépôt du projet accompagné de l'offre par voie électronique est autorisé.

Les candidats les déposeront par voie électronique via le profil acheteur accessible à l'adresse :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2025_lqYLlxGWKa

SOMMAIRE :

1) PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA COMMANDE ARTISTIQUE

1.1 MONTANT ATTRIBUÉ A L'INTERVENTION ARTISTIQUE

1.2 ENJEUX DE LA COMMANDE ARTISTIQUE ET NATURE DE L'ŒUVRE

- **a-** Enjeux de la commande
- **b-** Enjeux croisés avec le contexte territorial et le schéma régional des formations sanitaires et sociales, le projet d'établissement, le projet architectural, et les usagers : interprofessionnalité, intelligence collective, coopération, architecture partagée.
- **c-** Nature de l'œuvre

1.3 EMPLACEMENTS ENVISAGEABLES POUR LA COMMANDE ARTISTIQUE

1.4 CALENDRIER PREVISIONNEL DU MARCHÉ ET DÉLAI DE RÉALISATION DE L'OEUVRE

1.5 PHASE DE PRÉ-SÉLECTION DES CANDIDATS

1.6 PHASE DE SELECTION DU PROJET

1.7 MODALITÉS DE REMISE DES CANDIDATURES

2) PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

2.1 CONTEXTE : LE SCHEMA REGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES (SRFSS) 2023/2028

2.2 LE SITE

2.3 LE PROJET ARCHITECTURAL : DES AMBITIONS ENVIRONNEMENTALES ET UNE GRANDE ATTENTION AUX DIMENSIONS HUMAINES ET SOCIETALES

2.4 LA DÉMARCHE D'IMPLICATION DES USAGERS ET LE « CAHIER DE TEMOIGNAGES »

2.5 DOCUMENTS MIS A DISPOSITION SUR LA PLATEFORME LORS DE L'APPEL A CANDIDATURE

1) PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA COMMANDE ARTISTIQUE

1.1 MONTANT ATTRIBUÉ A L'INTERVENTION ARTISTIQUE

Le montant consacré à la commande artistique, toutes taxes comprises, est égal à 1 % TTC du coût prévisionnel des travaux HT au stade de l'avant-projet détaillé (APD) moins les dépenses de voirie et de réseaux divers (VRD) et d'équipement mobilier.

Ce montant est de 164 000 € TTC. L'enveloppe financière estimative pour le marché de l'artiste est de 146 459 € TTC, soit 122 049 € HT, après déduction des dépenses prises en charge directement par le pouvoir adjudicateur.
Le montant de 164 000€ TTC inclut :

- le montant du marché conclu avec l'artiste ou l'équipe d'artistes attributaire de la commande pour : la conception, la cession des droits d'auteur, les honoraires éventuels de bureaux d'étude (exemple : BET structure…), la réalisation, l'acheminement (l'ensemble des transports qui participe à la réalisation et à la présentation définitive du projet et de l'œuvre), l'installation de l'œuvre, les taxes afférentes, les honoraires de l'attributaire (y compris les cotisations maladie, veuvage, CSG, CRDS), les honoraires éventuels de bureau de contrôle lié à l'installation de l'œuvre (prestations qui pourront être nécessaires pour confirmer la sécurité des personnes, la solidité des ouvrages et l' accessibilité handicapé), les dépenses relatives à des travaux sur le bâti ou les installations techniques générées par l'œuvre, le cartel de présentation, la mise en lumière ou l'éclairage éventuellement nécessaires à la valorisation de la proposition artistique, les événementiels et la médiation pour accompagner la création et l'appropriation de l'œuvre sur un temps long auprès des usagers ;

- des dépenses prises en charge directement dans le cadre de ce marché par la Région des Pays de la Loire : l'indemnité des candidats dont le projet artistique n'aura pas été retenu (à savoir une indemnité de 4000€ TTC chacune pour les 3 candidats dont les projets n'auront pas été retenus, soit un total de 12 000€ TTC), les frais de publicité obligatoire, la contribution du diffuseur (cotisation du maître d'ouvrage aux organismes agréés de perception des cotisations sociales et de formation professionnelle continue des artistes correspondant à un 1,1% du montant brut des rémunérations artistiques), et le défraiement des membres du comité artistique (indemnités forfaitaires et frais de déplacements). Le montant prévisionnel restant après soustraction de ces dépenses prises en charge directement par la Région dans le cadre de ce marché est estimé à 146 459 € TTC, soit 122 049 € HT.

1.2 ENJEUX DE LA COMMANDE ARTISTIQUE ET NATURE DE L'OEUVRE

a- Enjeux de la commande :

L'artiste ou l'équipe d'artistes constituée devra dans le cadre de son projet artistique démontrer sa capacité dans la conception de sa proposition à prendre en compte **la notion de « prévention »**, corrélée à l'interprofessionnalité et à l'intelligence collective, à la coopération, dans une architecture qui sera partagée.

Le Pôle régional d'excellence sera en effet un établissement de formation dédié aux métiers de la santé, du sanitaire et du social. Il regroupera des formateurs ayant souvent été soignants dans leur carrière et des apprenants (élèves pré-bac, et étudiants post-bac) appelés à devenirs soignants : infirmier, aide-soignant, 1e année de santé, ambulancier, auxiliaire de puériculture, infirmier en pratique avancée, accompagnant éducatif et social, moniteur éducateur, technicien d'intervention sociale et familiale, assistant de service social, éducateur spécialisé. Cet ensemble d'apprenants et de formateurs constituera les premiers usagers des lieux.

Si la notion de prévention est ici corrélée à d'autres notions (interprofessionnalité, coopération, intelligence collective), c'est parce que le projet du Pôle régional d'excellence vise à une conception plus holistique et complète de la santé qui vise l'innovation, le partage de savoirs entre les métiers du sanitaire, du social et de la santé par la rencontre entre apprenants et formateurs, soignants et patients. L'architecture mutualisera une organisation et des locaux : amphithéâtres, espaces communs de rencontre (foyer, hall, documentation…) jardins, salles de classes, outils pédagogiques… Elle sera un vecteur essentiel pour la rencontre, l'innovation pédagogique et la réinvention des métiers.

Un comité d'usagers représentatif des 7 instituts de formation qui constitueront les futurs utilisateurs des lieux a été formé en vue du projet de commande artistique. Regroupant des apprenants et des formateurs, il s'est exprimé sur le sens qu'a pour lui la notion de prévention (cf § 2.4 du présent programme, « cahier de témoignages »). La prévention y apparait comme un champ ouvert autour de valeurs et de notions de coopération, d'aide, d'accompagnement, d'attention, d'humanité, d'inclusion, d'altruisme.

Elle ne doit ainsi pas empêcher la liberté de création des artistes et les candidats peuvent l'entendre dans le sens de la notion d'« attention ». Ils peuvent aussi l'associer à d'autres sujets saillants du projet et de la dynamique du Pôle régional d'excellence, tel l'objectif de signaler et de représenter les professions du sanitaire, du social et de la santé pour valoriser ces métiers, la prise en compte des usagers dans la création pour en favoriser l'appropriation, etc.

b- Enjeux croisés avec le contexte territorial et le schéma régional des formations sanitaires et sociales, le projet d'établissement, le projet architectural, et les usagers : interprofessionnalité, intelligence collective, coopération, architecture partagée.

L'apparition de la notion de « prévention » trouve ses origines dans le **contexte territorial** et la problématique de désertification médicale qui touche le territoire sarthois comme d'autres territoires français. Ce contexte rend la prévention essentielle afin de prévenir le recours à une médecine curative. Le projet de bâtiment s'inscrit dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et sociales 2023-2028 qui vise à adapter l'offre de formation pour répondre aux besoins croissants de la population ligérienne (cf § 2.1).

Avec par exemple une centralité fédératrice autour d'une trémie au cœur du bâtiment, mais également un espace d'agora à la croisée des différents flux internes, un espace central de forum au rez-de-chaussée, un jardin partagé et des circulations horizontales et verticales, **le projet architectural** accompagnera la pluridisciplinarité, le développement des coopérations entre structures. Il vise à renforcer l'attractivité des métiers des secteurs sanitaire et sociale, la diffusion des pratiques pédagogiques innovantes… L'architecture permettra la rencontre et de nouvelles coopérations entre apprenants, enseignants et instituts de formation. Par ses espaces mutualisés, l'architecture sera ainsi un moyen de faire évoluer les métiers du soin de demain vers de l'interprofessionnalité et vers une approche plus transversale et holistique du soin. (cf § 2.3 et annexes)

Conjugué aux objectifs d'adaptation de l'offre de formation et des pratiques pédagogiques, d'attractivité des filières, de formation de futurs professionnels qualifiés et autonomes, **le projet d'établissement** du Pôle régional d'excellence des formations sanitaires et sociales du Mans rédigé en mars 2024, a choisi la prévention comme thématique commune. Cette thématique d'innovation, de formation et de recherche sera entre autres entretenue par l'institut SANA (SAnté – bieN être - Autonomie) qui coordonnera ainsi à l'échelle de Le Mans Université les objets de recherche sur la santé/prévention pour structurer les enjeux qui y sont liés. Ce choix d'orientation thématique s'inscrit dans un projet inédit par sa dimension organisationnelle, de par le regroupement de 7 instituts de tailles et de domaines d'intervention différents dans un objectif d'attractivité et de valorisation des métiers. Il

témoigne également d'une volonté de faire mieux communiquer tous les intervenants de la chaine du sanitaire et social pour une meilleure prise en charge des usagers.

Enfin, **le comité d'usagers** constitué et réuni en amont du comité artistique, a produit un « cahier de témoignages » au sein duquel les membres partagent une réflexion sur la notion de prévention. (§ 2.4). Ce cahier vise entres autres à éclairer les artistes candidats sur les métiers du soin et à donner une compréhension sensible du contexte de la commande par des ingrédients sur les parcours de vie, les engagements qui conduisent les vies professionnelles. Plus qu'une notion, la prévention y apparait sous les traits d'un corpus ouvert de valeurs humanistes : l'accompagnement, l'attention, l'inclusion, l'altruisme.
Le comité d'usagers pourra être un point d'entrée et un relais pour l'artiste durant la phase de création, pour développer un travail d'information voire de concertation, de co-construction et de médiation avec les usagers et publics des lieux, afin de favoriser l'appropriation et l'existence de l'œuvre dans le lieu sur sa phase d'exploitation.

c- **Nature de l'œuvre :**

Le projet artistique est **ouvert à toutes les formes et tous les supports qui s'inscrivent dans le champ des arts visuels, graphiques, numériques et appliqués**. Il se décline par une ou plusieurs créations physiques ou immatérielles et pérennes. Sans exclusive, des propositions matérielles (installation, sculpture, peinture, mobiliers…) ou immatérielles (œuvre d'ambiance, lumière, son) pourront ainsi être avancées en cohérence avec les enjeux du cahier des charges. S'ils proposent des formes immatérielles, les candidats veilleront à ne pas décontextualiser leur création du lieu ; ils veilleront également et à ne pas faire reposer son fonctionnement sur les usagers et les partenaires.

Il est rappelé aux candidats que les **enjeux de pérennité et de durabilité sur 20 ans** de la création au moins, de facilité **de maintenance et de conservation** sont consubstantiels de la création attendue à l'issue de cette commande.

1.3- EMPLACEMENTS ENVISAGEABLES POUR LA COMMANDE ARTISTIQUE

Sont privilégiés les espaces accessibles à l'ensemble des usagers des lieux. Les membres du comité attirent l'attention des candidats sur des espaces fédérateurs dans l'architecture et caractéristiques du projet et du programme.

A l'intérieur du bâtiment, les espaces privilégiés sont :

- le noyau / la trémie centrale et cœur du bâtiment ; il relie de manière verticale les étages entre eux jusqu'au rez-de-chaussée. Cette trémie triangulaire est un espace fédérateur, panoptique, laissé à l'appropriation, autour duquel la rencontre peut se faire. Elle est à la fois un cordon ombilical dans l'architecture du lieu, un ventre, une cheminée qui relie les étages. Cette idée de lien rejoue sur le plan de l'architecture les objectifs de rencontre, d'interprofessionnalité, de coopération entre apprenants, enseignants et instituts de différents horizons ;
- le hall d'entrée – vaste espace d'entrée, de circulation, de détente, d'accueil voire d'exposition et de coworking est laissé à l'appropriation. Il est ouvert sur le jardin
- le foyer des étudiants au rez-de-chaussée réunira des espaces de coworking, de détente, de repas. Il est également ouvert sur le jardin intérieur et commun ;
- le centre de ressources et de documentation au rez-de-chaussée.

On identifie également d'autres espaces possibles en intérieur tels que :

- les 3 escaliers centraux qui desservent les étages dans chacun des trois « plots » du bâtiment ;
- l'amphithéâtre de 360 places attenant à l'avenue Frédéric Auguste Bartholdi — entre autres le mur du fond de l'amphithéâtre.

A l'extérieur du bâtiment, les espaces possibles sont :

- le jardin, la terrasse, l'auvent, qui peuvent par exemple accueillir des éléments mobiles et des mobiliers, en tenant compte du fait que les créations ne devront pas imperméabiliser les sols ;
- le parvis de l'accès principal du bâtiment depuis l'avenue Frédéric Auguste Bartholdi, avec ses espaces paysagers et ses éléments mobiliers ;
- la surface grillagée du garage à vélo donnant sur l'avenue Frédéric Auguste Bartholdi.

A noter que la ou les créations ne devront en aucun cas s'inscrire sur la rue en dehors de la parcelle du projet architectural, ni convoquer par leur physionomie une modification du permis de construire qui retarderait la livraison du chantier.

Sont également à privilégier des interventions qui n'auront pas ou peu d'incidence sur le bâti, ses contraintes structurelles et l'écologie du projet, tant en intérieur qu'en extérieur.

Les espaces ou supports exclus :

- les zones de services ;
- les toitures ;
- les sanitaires ;
- les façades extérieures, voile de béton, façades bois ;
- les surfaces en bardage aluminium et les surfaces vitrées ;
- l'accroche sur des murs, voire au sol si cela remet en cause la bâti et la sécurité des personnes ;
- le jardin dans le cas d'une emprise et d'une imperméabilisation des sols.

L'artiste ou l'équipe d'artistes veillera à prendre en compte les contraintes identifiées et communiquées par le maître d'œuvre ou le maître d'ouvrage en lien avec le projet architectural et le stade auquel le projet artistique sera intégré.

L'artiste ou l'équipe d'artistes veillera également à ce que le projet proposé permette l'accès de tous et ne soit pas contraire aux règles de sécurité incendie et d'accessibilité.

L'œuvre artistique ne devra pas nuire au bon fonctionnement de l'établissement, en particulier en matière de surveillance et de sécurité.

1.4 CALENDRIER PREVISIONNEL DU MARCHÉ ET DÉLAI DE RÉALISATION DE L'OEUVRE

Date limite de réception des offres : 30/09/2025 avant 12h00

Calendrier prévisionnel du marché :

- Remise des candidatures : 30/09/2025
- Sélection des candidats admis à présenter une offre : mi-novembre 2025
- Envoi du dossier de consultation phase offres : début décembre 2025
- Visite obligatoire du site à l'attention des 4 candidats retenus : 16 décembre 2025
- Remise des offres : fin mars 2026
- Audition des 4 candidats par le Comité Artistique : début mai 2026
- Notification du marché : juin 2026
- Conception, réalisation et installation de l'œuvre artistique : à compter de juin 2026, période prévisionnelle de notification.
- La livraison de l'œuvre doit être réalisée au plus tard le 30 juin 2027.

La finalisation de la commande interviendra d'ici juin 2027, soit sur une période d'un an après notification, prévue en juin 2026. Cette durée devra intégrer les temps de conception, production, installation et médiation, qui se feront durant la première saison de fonctionnement du Pôle régional d'excellence, la rentrée dans les locaux étant prévue en septembre 2026.

L'artiste ou l'équipe d'artistes devra ainsi anticiper une production et une installation compatible avec un lieu en fonctionnement. Des actions de médiation pourront être intégrées dans le projet et intervenir dès le début de l'ouverture du lieu.

Afin de favoriser l'appropriation du projet et de valoriser la création lors de l'inauguration des locaux à l'automne 2026, **l'artiste ou l'équipe d'artistes proposera un événementiel autour du projet lors de l'ouverture** (conférence, présentation des esquisses ou toute autre forme à la liberté de l'artiste).

1.5 PHASE DE PRÉ-SÉLECTION DES CANDIDATS

Critères de sélection :
- L'engagement de l'artiste ou de l'équipe d'artistes dans une **démarche de création contemporaine et professionnelle** ;
- La **compréhension des enjeux de la commande et la motivation** du candidat pour y répondre ;
- Les références du candidat et tous moyens permettant de mettre en valeur et d'accréditer sa **capacité à mener un projet de cette envergure à son terme** : ce critère sera analysé au regard du dossier artistique et de 2 projets réalisés et mis en avant par le candidat, mettant en valeur la capacité du candidat à répondre à la commande.

Contenu du dossier de candidature (documents présentés en français) dont le détail est également précisé au règlement de la consultation :

Contenu du dossier artistique consulté par le comité artistique :
- Une **lettre de motivation** (police TNR / taille 12/une feuille recto/verso maximum) qui témoignera de l'intérêt du candidat pour le projet en lien avec ses recherches artistiques ;
- Un **curriculum vitae** détaillant plus particulièrement l'activité récente (expositions, publications…) de l'artiste ou de l'équipe d'artistes et ses dernières réalisations (une feuille recto/verso maximum) ;
- Un **dossier artistique**, avec 2 projets réalisés et mis en avant par le candidat à partir de 5 visuels maximum, mettant en valeur la capacité du candidat à répondre à la commande, avec des visuels, parmi ses autres références, dans un dossier de 20 pages maximum, l'ensemble permettant d'appréhender sa démarche artistique et des œuvres réalisées dans un contexte similaire ou par tout autre moyen permettant d'appréhender les capacités du candidat à répondre à la commande

Ces références seront remises de manière dématérialisée sur la plateforme Atexo comprenant le curriculum vitae, la lettre de motivation et le dossier artistique ; ce dernier comprendra la sélection de 2 projets réalisés à partir de 5 visuels maximum ainsi que d'autres références libres, sur un maximum de 20 pages. Le candidat pourra joindre d'autres supports en format numérique permettant d'apprécier la démarche artistique dans son ensemble (catalogues, etc…).

Contenu du dossier administratif du candidat :
- Une garantie professionnelle ou n° d'immatriculation de l'artiste (n° de SIRET, attestation Urssaf artiste auteur ou équivalent pour le domaine d'activité concerné ou pour l'artiste étranger) prouvant que le candidat est identifié pour son domaine d'activité ;
- Documents suivants impérativement complétés permettant de justifier de la capacité du candidat à postuler à un marché public :
    - La lettre de candidature dûment complétée – DC1 (jointe au présent dossier de consultation) ou document de forme libre comportant les mêmes informations. Elle spécifie :
        - L'objet de la candidature et le nom du candidat ;
        - le cas échéant, les noms et coordonnées des cotraitants, la répartition des prestations entre eux, la forme du groupement le type de mandat donné au mandataire ;
        - l'attestation sur l'honneur prévue aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique. ;
        - une adresse mail valide pour permettre des échanges électroniques entre le candidat unique ou le mandataire et le maitre d'ouvrage au cours de la procédure (envoi du dossier

de consultation aux candidats invités à présenter un projet, questions/réponses notamment) ;

- La « déclaration du candidat » dûment complétée - DC2 (jointe au présent DCE) ou document de forme libre comportant les mêmes informations :
  - l'identification, la forme juridique et le numéro d'identification de chaque cotraitant (ou motif de non-indication d'un numéro d'identification) ;
  - Le chiffre d'affaires global et le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité objet du présent marché public portant, au maximum sur les 3 derniers exercices disponibles•
- La copie des pouvoirs donnant délégation de signature au(x) signataire(x) des documents ;
- Pour les personnes morales, la liste de leurs membres qui seront chargés de la réalisation de la prestation ;

Langue de rédaction des dossiers et des échanges pendant la procédure et l'exécution du marché :
Le français

Préalable à accomplir par chaque candidat pré-sélectionné :

Chaque candidat pré-sélectionné est informé par courrier et invité à remettre, **dans un délai de 15 jours calendaires** à compter de la date de réception du courrier lui demandant la transmission des documents indiqués au tableau suivant : (**à défaut de remise de ces documents dans le délai prévu, le dossier de consultation pour la remise du projet ne pourra être communiqué au candidat concerné : il ne sera pas autorisé à continuer la procédure**)

	Candidat seul	Candidat en groupement	
- **Régularité fiscale**		Chaque membre	
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que vous avez satisfait à vos obligations fiscales datant du dernier jour du mois précédent la demande de délivrance de l'attestation ;	X	X	
- **Régularité sociale** datant de moins de 6 mois	Artiste	Artiste	Autre membre
Attestation de l'URSSAF artistes auteur ou autre attestant que le candidat est à jour de ses obligations sociales ou équivalent pour le domaine d'activité concerné ou pour l'artiste étranger	X	X	
« Attestation de vigilance » délivrée par l'URSSAF prouvant qu'il est à jour de ses obligations sociales			X
Pouvoir donnant délégation de signature au signataire des documents	Le cas échéant	X	
Si le candidat fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou d'une procédure équivalente Copie du ou des jugements prononcés à cet effet prouvant qu'il est autorisé à poursuivre son activité au-delà de la durée du marché	Le cas échéant	Le cas échéant chaque membre concerné	

1.6 – PHASE DE SÉLECTION DU PROJET

Nombre de candidats admis à présenter un projet : 4 au maximum.

L'artiste ou l'équipe d'artistes disposera d'un **délai de 3 mois à compter de la date de réception du courrier lui notifiant que sa candidature est retenue pour remettre un projet**.

Critères de sélection du projet retenu

Liste des critères retenus pour l'examen des projets :

Qualité du projet artistique et de l'intégration de l'œuvre dans le contexte et le projet architectural, en cohérence avec le présent programme de la commande artistique.
Ce critère sera analysé au regard des éléments suivants, fournis dans le dossier artistique :

- La présentation écrite et détaillée du projet
- Le rendu visuel du projet

Qualité de la réponse quant à l'engagement de l'œuvre dans la vie des usagers de l'établissement, avec les usagers qui le fréquentent et un lieu d'enseignement.
Ce critère sera analysé au regard des éléments suivants, fournis dans le dossier artistique :

- La note relative à la rencontre avec les usagers, à la médiation et aux supports d'informations proposés sur le projet

Faisabilité technique du projet dans le respect du cadre budgétaire et des délais demandés, et prise en compte des contraintes techniques (sécurité, protection, accessibilité, planning prenant en compte la contrainte d'un établissement ouvert aux publics…)
Ce critère sera analysé au regard des éléments suivants, fournis dans le dossier artistique :

- La note sur la faisabilité technique dans le respect du programme, détaillant les prestations, matériaux, compétences et techniques employés ;

Durabilité et pérennité de l'œuvre sur au moins 20 ans, garanties, facilités et conditions de maintenance, d'entretien et de respect de l'environnement.
Ce critère sera analysé au regard des éléments suivants, fournis dans le dossier artistique :

- La note sur la pérennité, la sécurité, les conditions de mises en œuvre du projet, la maintenance et la proposition de conservation de l'œuvre

Montant de la prestation
Ce critère sera analysé au regard des éléments suivants, fournis dans le dossier artistique :

- Une le prix des prestations au regard du montant forfaitaire du marché avec les différents phases et besoins.

Contenu du dossier (documents présentés en français) :

Le projet présenté sera analysé à partir des éléments suivants qui seront à numéroter ainsi :

1) La présentation écrite détaillée du projet de deux pages recto/verso maximum (police TNR / taille 12) expliquant la démarche choisie par l'artiste ou l'équipe d'artistes et son adéquation avec le programme de la commande ;

2) Un rendu visuel avec une présentation obligatoire du projet sur support numérique ;

3) Une note relative à la rencontre avec les usagers, à la médiation et aux supports d'informations proposés sur le projet indiquant :
   - La manière dont est envisagée la rencontre avec les usagers durant l'année de réalisation du projet et une fois achevée ;
   - Les actions de médiation proposées : actions éducatives d'accompagnement (détail), rencontres (nombre, durée), conférences…
   - Le cartel en précisant l'emplacement et les matériaux utilisés ;

- Tout projet de signalétique ;
- Le détail des documents sur le projet et/ou l'œuvre remis au lycée à destination de la communauté éducative et des élèves en particulier : fiche de présentation de l'œuvre, biographie de l'artiste, visuels, catalogues….

4) Une note sur la faisabilité technique dans le respect du programme, détaillant les prestations, matériaux, compétences et techniques employés :
   - La faisabilité technique de l'œuvre (matériaux utilisés, dimensions, volume, poids, type de branchement électrique, connexions, accrochages, support…) et les conditions de sa mise en valeur (signalétique, éclairage…).
   - La prise en compte de la prestation, si nécessaire, d'un bureau de contrôle, à la charge du lauréat ;
   - Présentation détaillée de l'ensemble des compétences techniques associées ;
   - Planning prévisionnel de réalisation prenant en compte la contrainte d'un établissement ouvert aux publics et des interventions pour la production à envisager sur les périodes de vacances scolaires ;

5) Une note sur la durabilité, la pérennité, la sécurité, les conditions de mises en œuvre du projet (conditions, ressources à mobiliser dans le temps – humaines, financières, techniques), la maintenance et la proposition de conservation de l'œuvre :
   - Durabilité : présentation de la démarche environnementale, de l'empreinte écologique estimée, du choix et de l'origine des matériaux ;
   - Conditions de maintenance et d'entretien par rapport à la durabilité des matériaux utilisés ou à son caractère évolutif (formalisation et production de la notice d'entretien/maintenance à remettre au maitre d'ouvrage une fois l'œuvre réalisée) ;
   - A l'appui de la notice d'entretien/maintenance, l'artiste ou l'équipe d'artistes (ou son représentant mandaté) assurera auprès du personnel technique (ou personnel désigné par le proviseur) de l'établissement un temps d'information/formation à la maintenance et à l'entretien de l'œuvre : à détailler ;
   - Qualité de la réponse attendue en termes de pérennité ou de prise en compte du caractère évolutif du projet, de sécurité et de maintenance de l'œuvre (détail de la projection dans le temps de l'œuvre et de ses conditions de conservation, sobriété en matière de consommation énergétique et autonomie de l'œuvre recherchées), et d'information/formation des personnels de l'établissement ;
   - Modalités préventives de conservation à mettre en œuvre et mode de restauration possible ;

6) Une note financière détaillant dans le respect du cadre budgétaire et des délais, la décomposition du prix global avec les différents phases et besoins :
   - Coût de réalisation du projet (rémunération de l'artiste ou de l'équipe d'artistes pour la création et la cession des droits, livraison des matériaux, frais d'acheminement et d'installation, fournitures de matières premières, main d'œuvre éventuellement mobilisée, l'ensemble des travaux générés sur le bâti ou le site, collaboration éventuelle avec des cabinets d'études, bureau de contrôle, frais de signalétique et de valorisation de l'œuvre imprimés et numériques…) ;

Une indemnité de 4 000 € TTC maximum sera versée aux candidats dont le projet n'aura pas été retenu.

1.7 – MODALITÉS DE REMISE DES CANDIDATURES

Conformément aux dispositions de l'article R2132-7 du code de la commande publique, les communications et les échanges d'informations ont lieu par voie électronique. Le dossier de candidature est à envoyer par voie électronique via le profil acheteur accessible à l'adresse :
https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2025_lqYLlxGWKa
selon les dispositions prévues à l'article 8 du règlement de la consultation

Les candidats, qui effectuent une transmission électronique de leur proposition, ont également la possibilité de transmettre leur proposition sur support physique électronique ou sur support papier, à titre de copie de sauvegarde. Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie

de sauvegarde » et être transmise dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres. La copie de sauvegarde doit respecter le même formalisme que la proposition originale.

La copie de sauvegarde sera adressée à l'adresse suivante : SOLUTIONS&CO, SOCIETE PUBLIQUE REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE, Département immobilier,7 rue du général de Bollardière, 44200 Nantes Cedex 2

Date limite de réception des dossiers de candidatures : le 30 septembre 2025 avant 12h

2) PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Afin de répondre aux besoins en formations sanitaires, sociales et de santé, la Région des Pays de la Loire construit le Pôle régional d'excellence, co-financé par le Département de la Sarthe et Le Mans métropole. Le Conseil régional des Pays de la Loire a confié le projet architectural et la réalisation des travaux du Pôle régional d'excellence à l'agence DLW Architectes.

2.1 CONTEXTE : LE SCHEMA REGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES (SRFSS) 2023/2028

Ce nouveau bâtiment de 10 000 m² sera situé sur le campus universitaire du Mans. Il réunira sur un même site l'ensemble des formations sanitaires et sociales de la métropole du Mans et permettra de former plus de 2 000 apprenants à horizon 2026.
Le Pôle régional d'Excellence s'inscrit dans un projet de territoire ambitieux qui doit apporter de la visibilité aux formations sanitaires, sociales et de santé. En regroupant ces formations, l'objectif est d'encourager la pluridisciplinarité, les mutualisations entre structures et de diffuser les pratiques pédagogiques innovantes. Il contribuera a l'attractivité de ces formations à fort taux d'insertion.

En réunissant 7 organismes dans un même bâtiment, la construction du Pôle régional d'excellence des formations sanitaires et sociales du Mans répond à l'ambition #2 du schéma régional des formations sanitaires et sociales 2023-2028 : adapter l'offre de formation pour répondre aux besoins croissants de la population ligérienne. Le Pôle régional d'excellence permet de poursuivre le déploiement de réponses variées et innovantes au service de la qualité des formations sanitaires et sociales, appuyé par cinq ambitions que l'on retrouve ainsi dans le programme du bâtiment et dans l'architecture imaginée par DLW Architectes.

Schéma :
Les 5 objectifs de l'ambition #2 du SRFSS 2023-2028 pour « adapter l'offre de formation pour répondre aux besoins croissants de la population ligérienne :

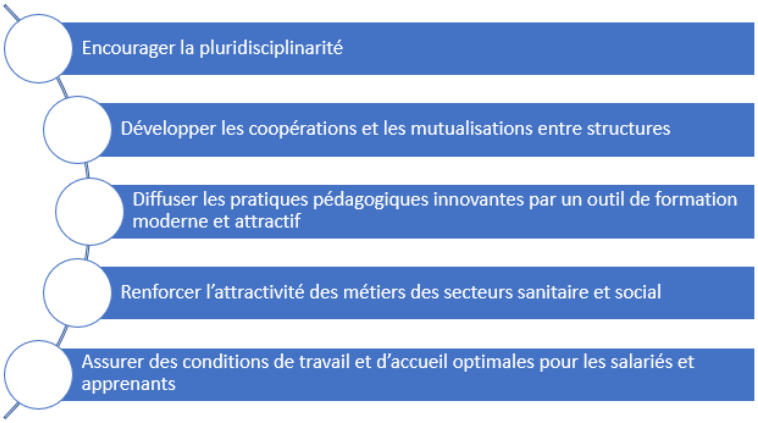

Le projet vise ainsi à :

- Améliorer l'attractivité et rendre plus lisible l'offre de formation
- Optimiser de manière efficiente la gestion des formations
- Valoriser la prévention, corrélée à l'interprofessionnalité et à l'intelligence collective

La bâtiment accueillera les 7 principales structures de formations sanitaires et sociales de la métropole du Mans :

- Le Centre Hospitalier du Mans,
- L'EPSM Sarthe (Etablissement public de sante mentale de la Sarthe),
- L'association Croix Rouge Francaise,
- L'association IFSO (Institut de Formation Sante de l'Ouest – site Le Mans),
- L'association CEFRAS (Centre de formation et de recherche a la relation
- d'aide et de soins),
- La CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) Le Mans Sarthe,
- Le Mans Université / Université d'Angers

soit une douzaine de sections de formations identifiées a ce jour : infirmier, aide-soignant, 1e année de santé, ambulancier, auxiliaire de puériculture, infirmier en pratique avancée, accompagnant éducatif et social, moniteur éducateur, technicien d'intervention sociale et familiale, assistant de service social, éducateur spécialisé.

Le futur pôle d'excellence en chiffres :

- 2 000 (élèves et étudiants) environ dont en moyenne, 1 300 en simultané.
- 130 postes de travail pour le personnel.
- 9 950 m² de surface de plancher et environ 2 000 m2 d'espaces paysagers extérieurs.
- Des locaux mutualisés de type amphithéâtres de 120 à 360 places : hall et foyer, centre de ressources, salles de cours avec des amphithéâtres modulables pour les TD.
- 1 pôle de simulation
- 12 sections de formation représentées a ce jour
- 31,5 M€ : coût total estime pour la construction financée par la Région des Pays de la Loire à hauteur de 22,68 M€, Le Mans Métropole : 5,9 M€ et le Département de la Sarthe : 3 M€

2.2 LE SITE

Le site de la construction présente des qualités qui le relient aux réseaux de mobilité (2 l. de bus, accès gare par tram, piste cyclable) et le connectent aux équipements de la ZAC dans un environnement accueillant (mail protégé). Les principaux axes du programme visaient à élaborer un bâtiment avec :

- Des espaces mutualisés (Hall, foyer, locaux de formation…) et privatifs (bureaux) pour chaque organisme
- Des espaces pensés pour favoriser les échanges entre formations / inter-filiarité / collaborations
- Des locaux favorisant la polyvalence et la modularité
- Certains locaux accessibles en dehors des heures classiques d'ouverture
- Des espaces qui soient potentiellement tous des espaces de formations, opportunités pour appendre
- Des espaces et ambiances agréables et accueillant pour tous les apprenants

Emplacement du Pôle régional d'excellence sur le territoire mancelle et dans le quartier :

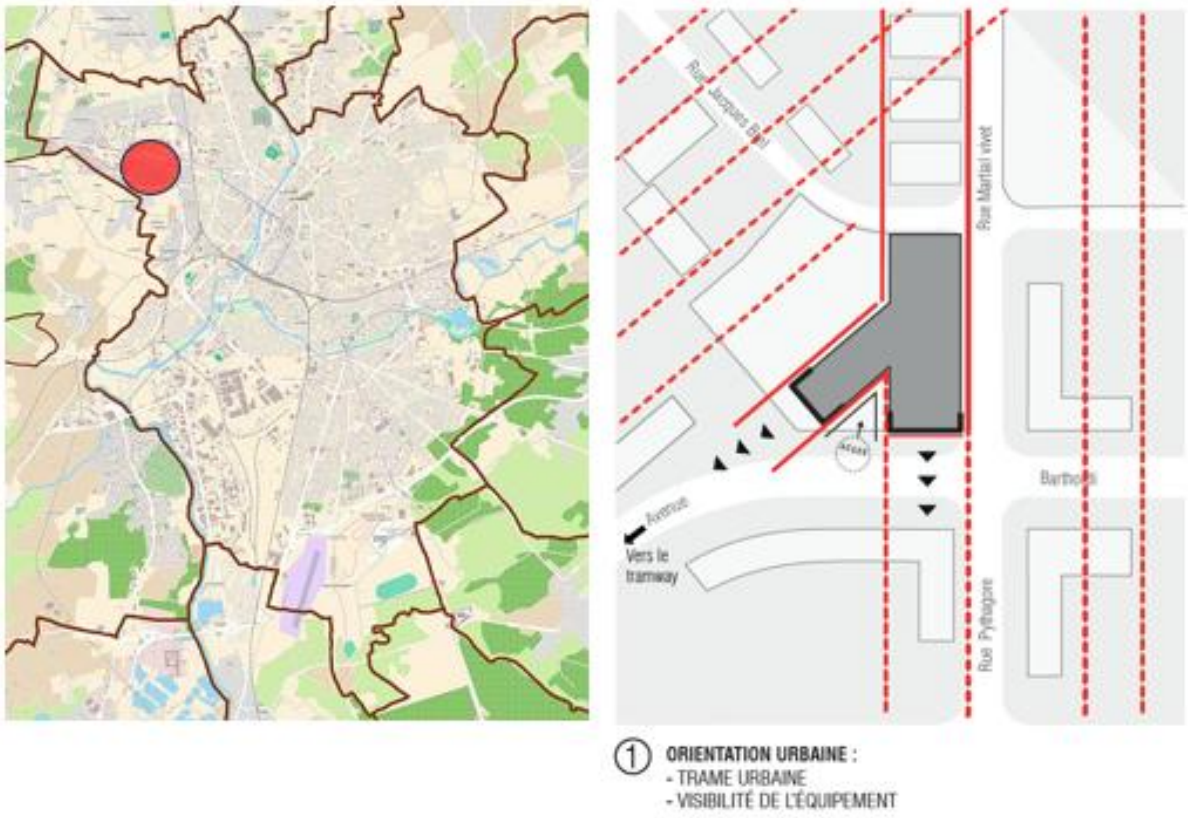

2.3 LE PROJET ARCHITECTURAL : DES AMBITIONS ENVIRONNEMENTALES ET UNE GRANDE ATTENTION AUX DIMENSIONS HUMAINES ET SOCIETALES

La réponse architecturale au programme « se cristallise dans une démarche de projet résolument environnementale où le soin apporté à l'architecture et à la technique, à l'heure d'un changement climatique majeur, croise une grande attention aux dimensions humaines et sociétales. »
Le projet se distingue par 3 plots inscrits dans la trame urbaine :

- Un 1er plot, point d'arrivée des apprenants en tram contigüe au mail végétal ;
- Un 2ème plot, plus haut, affirme le statut public du pôle d'excellence, accentué par la lecture du volume du grand amphithéâtre,
- Un 3ème plot, plus discret, en proximité de l'ensemble de maisons individuelles

Parmi les traits marquants de la signature architecturale, on note :

- Une forte composante paysagère avec : le parvis d'accueil, protégé par des auvents ; une cour ouverte, aménagée comme un patio ; à l'ouest, une ouverture franche du plan permet d'embrasser le jardin du Pôle depuis des terrasses ;
- Une centralité fédératrice : hall et rez-de-chaussée traités comme un forum, un noyau d'escaliers et un point central de lumière et de circulation, cordon ombilical entre les étages : « ventre du bâtiment », « cœur » aux formes arrondies et organiques. C'est un espace qui n'aura pas une matérialité plane, qui ondulera.

Avec DLW architectes, l'architecture s'exprime par la matérialité brute des matières, entre matériaux minéraux et végétaux « L'architecture combine ainsi l'expression des sciences médicales, avec la précision géométrique du zinc dans un dessin réglé, avec l'attention au vivant par la matérialité végétale du bois naturel. »

La note technique, la note de présentation et les plans sont présentés en annexes au programme.

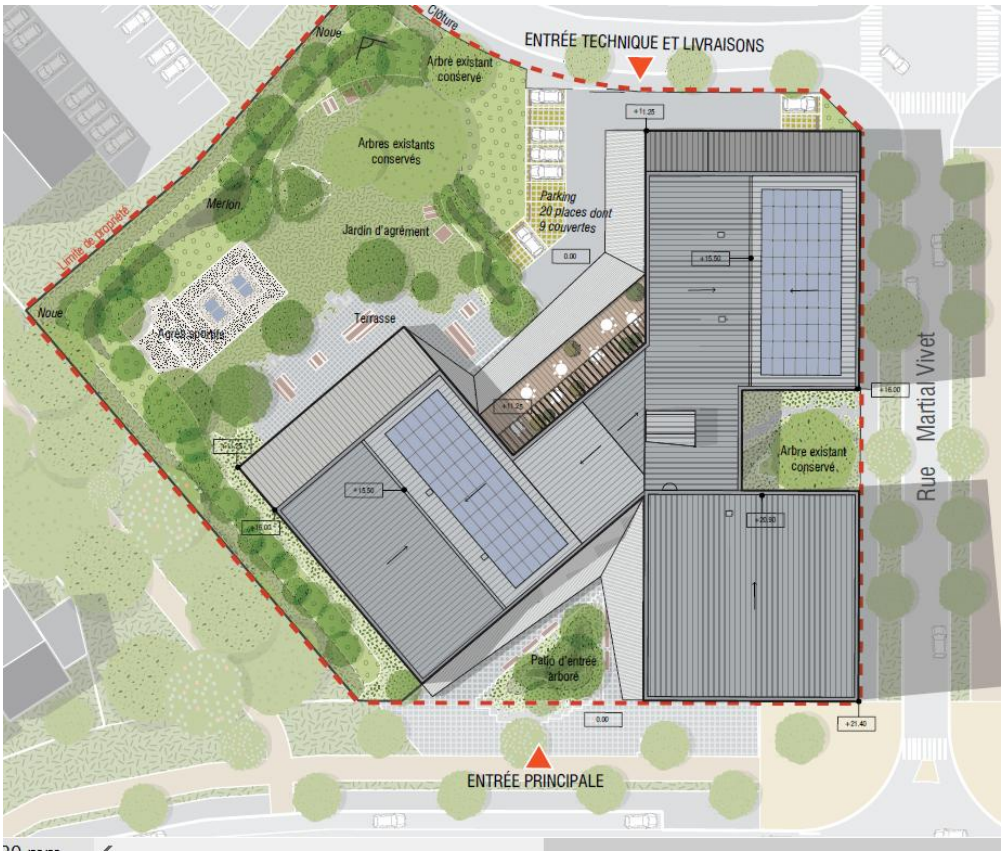

Plan de masse

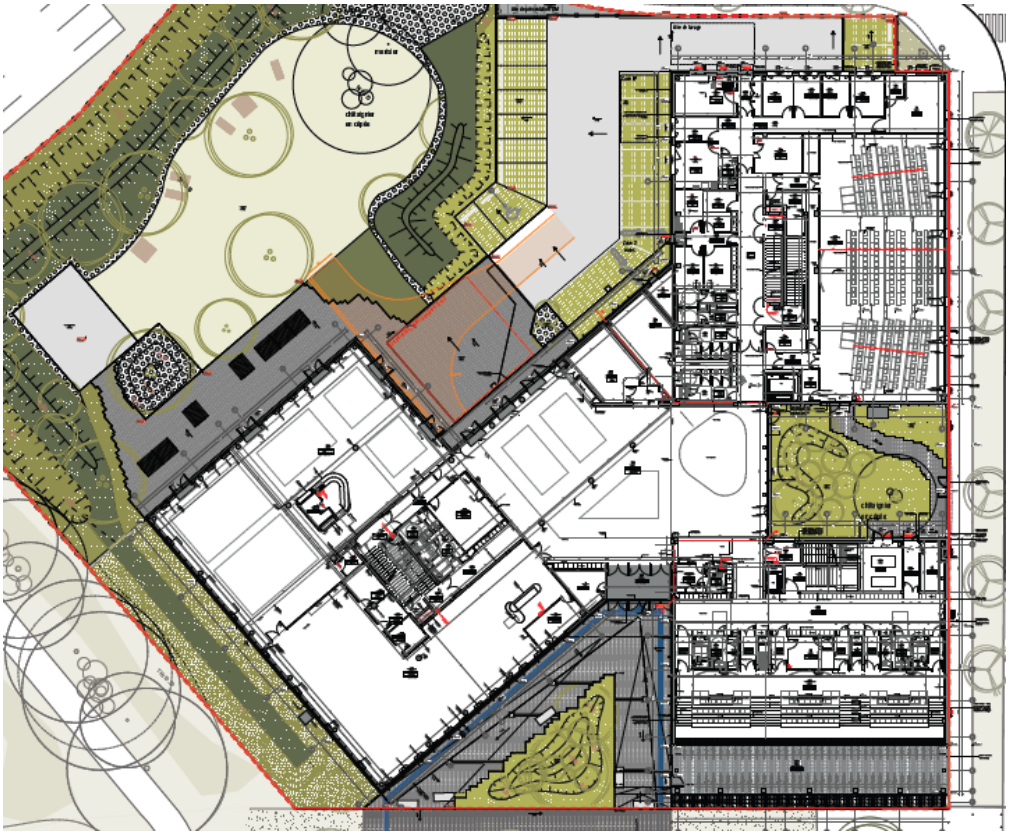

Plan du rez-de-chaussée

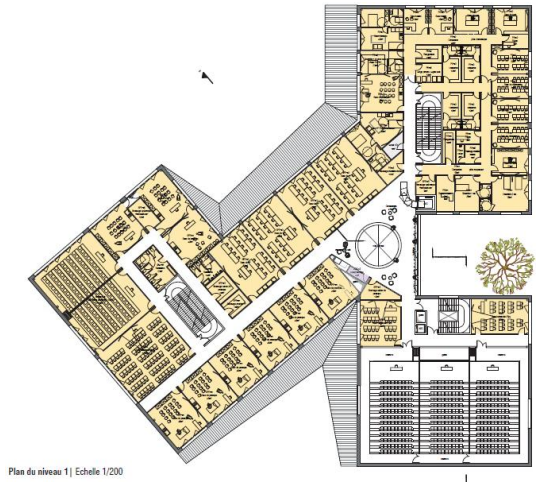

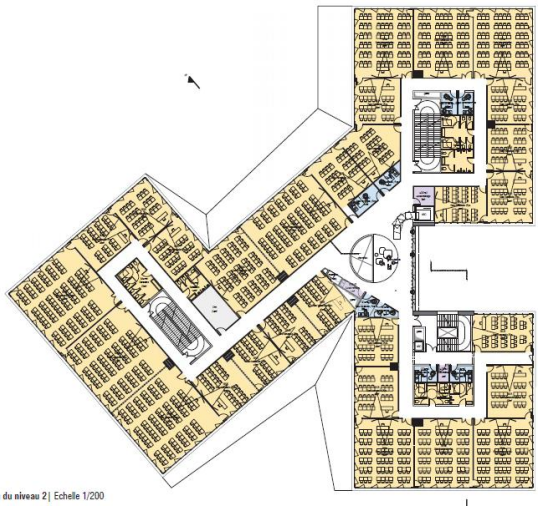

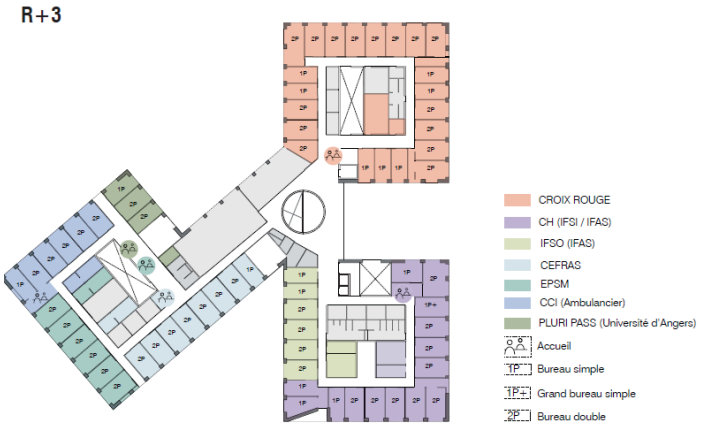

Organisation des bureaux

Plans du R+1, R+2, R+3 et R+4

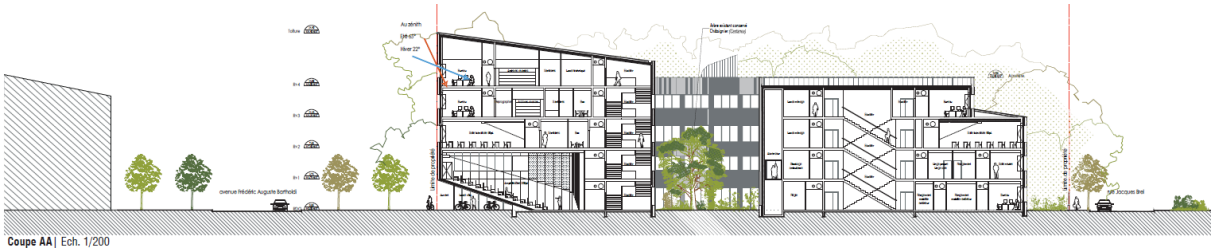

Vue en coupe

2.4 LA DÉMARCHE D'IMPLICATION DES USAGERS ET LE « CAHIER DE TEMOIGNAGES »

La Région des Pays de la Loire a souhaité poursuivre au Pôle régional d'excellence une démarche expérimentale d'implication d'un groupe d'usagers, en amont de première réunion du comité artistique. Constitué d'apprenants et d'enseignants, le comité s'est réuni fin 2024. Les objectifs de la démarche sont de :

- Favoriser l'appropriation de l'œuvre et une démarche de concertation
- Partager une réflexion autour de la « prévention »
- Produire un « cahier de témoignages »
- Proposer un document – le « cahier de témoignage » intégré au cahier des charges de la commande artistique pour éclairer de manière sensible les artistes candidats sur les métiers du sanitaire et social.

Le « cahier de témoignage » est constitué de verbatims des usagers. Il dessine une carte de valeurs humanistes et altruistes dont les apprenants et les enseignants sont experts, ainsi que des parcours de vie et de formation.

CAHIER DE TÉMOIGNAGES

1% ARTISTIQUE DU POLE REGIONAL D'EXCELLENCE DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES DU MANS (72)

Démarche de concertation avec un groupe d'usagers issus des formations mancelles appelées à rejoindre le bâtiment du Pôle régional d'excellence des formations sanitaires et sociales du Mans – comité d'usagers mis en place dans le cadre de la procédure du 1% artistique

Compte rendu de l'atelier du 18 décembre 2024 visant à produire un « cahier de témoignages » proposé au comité artistique du 1% comme pièce annexe au cahier des charges de la commande.

Vue d'architecte du Pôle régional d'excellence des formations sanitaires et sociales du Mans
DLW Architectes associé à Pharo

Participants :

Collectif d'apprenants et d'enseignants volontaires issus des 7 formations qui rejoindront le Pôle régional d'excellence des formations sanitaires et sociales du Mans. Un ou une enseignante ainsi qu'un ou une apprenante de chaque formation était convié. L'une des personnes du comité d'usagers est également membre du comité artistique du 1% en tant que représentante des utilisateurs du bâtiment et portera ainsi la voix des usagers.
Ces formations sont :

- L'IFSO, Institut de Formation Santé de l'Ouest – site Le Mans
- Le CHM, Centre Hospitalier du Mans
- L'association Croix Rouge française
- L'EPSM Sarthe, établissement public de santé mentale de la Sarthe
- L'association CEFRAS, centre de formation et de recherche à la relation d'aide et de soins
- Le Mans Université
- L'Institut de Formation des Ambulanciers – Chambre de Commerce et d'Industrie Le Mans Sarthe

Objectifs :

- Favoriser l'appropriation de l'œuvre et une démarche de concertation par la réunion d'un collectif d'apprenants et d'enseignants issus des formations appelées à rejoindre le bâtiment ;
- Partager une réflexion autour de la « prévention », notion clé du projet d'établissement du Pôle d'excellence des formations sanitaires et sociales du Mans ;
- Produire un « cahier de témoignages » représentatif des valeurs, origines et raisons de l'engagement des usagers des lieux dans les formations sanitaires et sociales ;
- Proposer ces réflexions et documents au comité artistique du 1% afin qu'elles intègrent le cahier des charges de la commande artistique pour éclairer les artistes candidats sur les métiers du soin. Il s'agit de rendre compréhensible un contexte qui permette à la commande de s'inscrire en cohérence avec les usagers des lieux et leurs parcours.

Format :

- 21 novembre 2024 en visio : présentation de la procédure et du processus de commande d'œuvre du 1% artistique, du rôle du comité d'usagers, du projet pour le Pôle d'excellence du Mans ;
- 18 décembre 2024 durant 2h30 en présentiel à la Maison de la Région du Mans, deux séquences d'ateliers :
    - 1 atelier autour de la prévention : partage de réflexions, d'anecdotes, de verbes d'actions, autour de cette notion à partir de questions et de discussions
    - 1 atelier de témoignage sur les raisons d'un engagement professionnel, visant à exprimer pourquoi chacun s'est engagé dans ces formations. A partir de questions,

il s'agissait d'évoquer des valeurs, des souvenirs, des déclics, des raisons qui ont conduit à ces formations

- 30 janvier 2025 en visio : validation du « cahier de témoignages » et échange autour des attentes du groupe après les séquences d'ateliers
- Durant le processus du 1% artistique : le comité d'usagers pourra se réunir en amont de chaque comité artistique
- Durant la phase de création, puis d'exploitation de l'œuvre : le comité d'usagers pourra être un point d'entrée et un relais pour l'artiste afin de développer un travail d'information, de concertation, de co-construction et de médiation avec les usagers et publics des lieux.

Restitution :

Cette synthèse présente les notes et des verbatims issus de l'après-midi d'atelier avec le groupe d'usagers du 18 décembre 2024.
Les passages en italique sont des résumés de l'esprit de la rencontre relus et validés par le comité d'usagers.

Vue d'architecte du Pôle régional d'excellence des formations sanitaires et sociales du Mans
DLW Architectes associé à Pharo

Atelier #1 - autour de la « prévention » : partage de réflexions, d'anecdotes, de verbes d'actions, autour de cette notion à partir de questions et de discussions

Sujets déclencheurs des échanges : anecdotes qui auraient déclenché ou jalonné la vocation professionnelle, personnage illustre représentative du métier, verbe d'action lié à la prévention, objectif de formation, exemple de geste technique lié à la notion de prévention…

La notion de prévention a été choisie par les chefs d'établissements comme notion pivot pour le projet d'établissement à élaborer pour les formations qui rejoindront le pôle d'excellence. Cette notion pouvant constituer un point d'appui à la création de l'œuvre, elle a été abordée avec le comité dans un atelier dédié. Plus qu'une notion, la « prévention » y apparait comme une valeur autour de témoignages qui évoquent l'aide, l'accompagnement, l'attention, l'humanité, l'inclusion…

> Une enseignante : « Les soins infirmiers suivent trois axes aujourd'hui : ils sont préventifs, curatifs et éducatifs. Le préventif est primordial. Il s'agit de rendre le patient acteur de sa guérison. On est ainsi appelé à mobiliser de nouvelles ressources telles que le domicile et le lieu de vie. Cela conduit à ce que les futurs soignants soient des acteurs de la prévention. Il s'agit d'apprendre à savoir comment se comporter pour éviter les maladies. »

> Une enseignante : « On parle parfois aujourd'hui d' « épidémie » de diabète, parmi d'autres maladies. En curatif, ce sont des pathologies lourdes à traiter. La prévention et l'éducation sont donc ici primordiales. Il y a quelques années, on parlait de « démarche de santé publique ». Les vocables évoluent et on parle aujourd'hui plus de prévention - un mot qui a une visée, un objectif. Il ne s'agit pas de se positionner comme un sachant auprès des patients ni d'apporter une bonne parole. La prévention consiste à collaborer, à susciter la participation du patient. Il faut même considérer qu'il existe parfois des patients experts qui apportent leur contribution au soin. »

> Un enseignant : « Pour moi, la prévention est indissociable de l'humain. Je me suis engagé dans cette formation en tant que formateur-infirmier car je faisais le constat d'une perte d'humanité. La personne humaine est unique et faite de désirs. J'ai d'autant plus vécu douloureusement les problématiques de privation de liberté dans le domaine de la santé mentale. Je cherche aujourd'hui à promouvoir le respect, à sensibiliser aux risques de l'isolement. Cependant sur le terrain, tout le monde n'a pas les capacités et l'envie de porter cela. Il y a une précarité dans nos métiers et plus généralement, dans la population française, qui relègue la question de la prévention, voire qui la positionne dans une sphère « bobo » à laquelle tout un chacun n'aurait pas accès. Si je me suis engagé comme formateur c'est pour transmettre mes valeurs, l'idée que notre humanisme dans les métiers du soin, c'est cette attention aux individus. »

> Un étudiant : « Nos enseignants sont pour moi des personnes qui incarnent les valeurs des métiers auxquels nous aspirons. Ces valeurs, c'est aussi des manières de se positionner lorsqu'on prodigue les soins, que l'on parle aux patients, que l'on donne des explications. Sur les trois ans de formation, on nous a accompagné sur les manières d'écouter, d'expliquer, de viser le bien être, que l'on soit en contact direct avec les soignants et les soignés. »

> Un enseignant : « Le travail sur la prévention commence dès la sélection des étudiants d'une certaine manière : on regarde leur manière de se positionner, d'aborder l'alternance. Moi-même en tant que travailleur social, je me « préviens », je considère mes postures. Le soignant doit conscientiser ces enjeux par lui-même. Le rôle de l'accompagnant c'est d'adapter tout cela à la personne. On est dans l'inclusion. Ce n'est pas à la personne de s'adapter mais à la société. »

> Une enseignante : « La notion de prévention ne me fait pas penser à un verbe mais plutôt à un nom : « l'attention ». On a été soignant avant d'être formateur, et c'est d'abord un métier de l'attention à l'autre. Cela est présent tout au long de la formation. Il peut s'agir d'apprenants qui vont se retrouver dans des lieux de stage où ils n'ont pas toujours l'attention souhaitée. Je considère que si l'objectif c'est d'avoir de l'attention aux personnes, il faut d'abord porter une attention aux apprenants, car sinon, on risque de briser des personnes. Il convient de faire de la prévention auprès de tout le monde et cela devient en même temps très complexe. Dans la formation, on est amené à apporter un soin idéal, mais la réalité nous rattrape. Nous sommes parfois des soignants en souffrance avec des injonctions contradictoires en tant que formateur. »

> Un étudiant : « Ce qui m'a fait devenir aide-soignant, c'est que j'accompagnais un proche âgé à domicile. C'était une expérience très humaine, bienveillante. Je sortais d'un bac pro commerce, cela m'a donné envie de m'engager autrement. Le côté humain est-il en train de se perdre avec l'épuisement dans les métiers ? Je ne sais pas. Je suis aujourd'hui étudiant infirmer, en stage depuis 5 semaines. Peut-être faudrait-il parler d'humanisme avant de parler de prévention. Qu'est-ce qu'être humain ? »

> Une enseignante : « Il y a une évolution chez les professionnels dans la prise de conscience, dans la confrontation avec les réglementations et les évolutions sociales. On prend l'étudiant comme une personne avec plusieurs dimensions. On assiste aujourd'hui à une paupérisation des élèves. On prend des mesures pour éviter la sortie d'étude. On sent des évolutions, avec des étudiants qui sont parfois très mal accueillis et mal encadrés lors de leurs stages. J'ai en tête l'histoire de trois étudiantes. Le 1er jour de leur stage, elles n'avaient pas été accompagnées et presque éconduites. Elles étaient choquées de ce rejet alors qu'elles pensaient être dans un secteur où l'attention, la considération et le respect sont des valeurs socles. »

> Un enseignant : « On ne vient pas dans ces formations par hasard mais avec les crises covid puis financières, les postulants ne sont plus les mêmes. »

> un étudiant : « Il y a quelqu'un dans ma famille qui a travaillé plus de 35 ans en psychiatrie ; Il m'a raconté beaucoup d'histoire là-dessus. Auparavant, j'étais bijoutier. Un jour, l'un de mes grands-parents est tombé malade d'un cancer et j'ai été un de ses aidants. Je l'ai accompagné jusqu'à sa fin de vie et je me suis dit qu'aider autrui, c'est la plus belle chose au monde. Je suis aujourd'hui étudiant infirmer. Ce qui me plait dans ces métiers, c'est le côté humain, c'est d'être humain avec autrui. »

Atelier 2 - témoignages sur les raisons d'un engagement professionnel, visant à exprimer pourquoi chacun s'est engagé dans ces formations

Sujets et questions pour amorcer les échanges : Moment de la décision pour cette orientation, quel/s métier/s, qu'est-ce qui vous touche, quel a été le déclic, l'événement qui a déclenché ce choix, quelles sont les valeurs sociales, humaines, qui représentent votre formation et vos métiers, pourquoi vous êtes-vous engagé dans ces métiers, qu'est ce qui est commun et qu'est-ce qui vous distingue entre vos formations ?

Si les témoignages exposent la diversité des métiers qui seront réunis au sein de l'établissement et des chemins de vie bien différents qui ont conduit à ces formations en tant qu'apprenants et en tant que formateurs, on retrouve un socle de valeurs, de gestes et d'objectifs communs à ces engagements. Les échanges révèlent la variété des usagers des lieux ainsi qu'une nouvelle identité collective et élargie des usagers et des métiers du soin appelés à se côtoyer et à se former ensemble dans le bâtiment.

En conclusion de l'atelier, le comité prend conscience de son unicité, du potentiel du Pôle régional d'excellence et des attentes que l'on pourrait formuler autour de l'œuvre issue de la procédure du 1%. Il s'agit en effet d'une première rencontre entre apprenants et formateurs issues des différents organismes de formation. L'atelier a été l'occasion de se rencontrer, de faire des échanges d'expériences riches qui redonnent du sens aux métiers. A partir de là, que faut-il attendre de l'œuvre et du processus qui y conduira ? Comment réinjecter du sens dans la représentation de l'œuvre, l'œuvre sera-t-elle un point d'entrée dans le bâtiment, dans le projet, un identifiant ? S'agira-il d'une œuvre évolutive marquant un lieu de transmission, d'une œuvre qui accrochera le regard ? L'artiste prendra il en compte les usagers et collaborera-t-il avec eux ?

Quand avez-vous décidé de faire cette formation, ce métier ?
> « le déclic a été d'accompagner un proche de 98 ans avec des cousins »
> « je suis sorti très tôt des études, j'ai fait mon service militaire puis des boulots alimentaires. Mais à 30 ans lors d'une mission en intérim, j'ai un jour eu la boule au ventre en me disant que ce travail n'avait pas de sens. Un ami m'a proposé un job d'animation sur un atelier, cela a été un déclic. J'ai eu envie de faire un métier où je serais utile pour aider. »
> « A 21 ans après une première année de Fac de lettres, j'ai décidé de passer le concours d'infirmière. Depuis toute petite je me définis comme une « sensorielle ». Je me souvenais aussi qu'enfant lors de mon opération de l'appendicite, j'avais suivi une infirmière qui m'avait proposé de distribuer des pilules avec elles. J'avais participé au soin d'un bébé qui souffrait de brulures. Lorsque j'étais repassée 6 mois après, le bébé se souvenait de moi. Je relie mes choix à l'importance que j'accorde au toucher, au domaine sensoriel. Après 25 ans d'exercice, j'ai eu le désir de transmettre mon expérience, je suis donc actuellement formatrice. »
> « J'avais des affinités avec les savoirs. Puis j'ai fait un stage dans le domaine. J'appréciais aussi le contact avec les gens. »
> « je suis formateur pour une formation dans laquelle j'ai été moi-même apprenant. Après une quinzaine d'années en tant qu'accompagnant, j'ai eu envie de transmettre mon expérience. »
> « J'ai s'abord été animatrice puis passé un BAFD. Le confinement a été une étape, j'avais fait le tour de l'animation et le secteur de la santé avec besoin de bras. J'ai alors contacté l'INALTA qui m'a permis de faire une semaine de stage sur le terrain en EHPAD. J'ai beaucoup aimé. L'approche humaine et altruiste m'ont plu. J'ai ainsi travaillé en EHPAD pendant quatre ans. Mon établissement m'a ensuite permis d'enrichir mes compétences à l'IFSO. Ce métier

m'apporte beaucoup. Il m'attire par ce qu'on peut répondre par de l'attention et du bonheur à la souffrance. J'ai longtemps été accompagnante à la maison auprès de mon père et de ma mère. Je trouve beaucoup de reconnaissance dans ce métier, malgré la dureté du terrain. »

De quels métiers parle-t-on ?
Les métiers du soin, infirmer/infirmière, aide-soignant/soignante, accompagnant éducatif et social, éducateur/éducatrice spécialisé, moniteur-éducateur/monitrice-éducatrice, agent de soin gérontologie, accueillants familiaux, assistant social, formateur/formatrice, enseignant/enseignante, cadre en institut de formation

De quels gestes parle-t-on ?
> « Des qualités plus que des gestes » ;
> « le toucher relationnel : pour désigner cet art du toucher dans la relation médicale qui consiste à toucher au sens tactile et émotionnel »
> « passer un gant de toilettes c'est quelque chose, faire une injection c'est autre chose »
> Mots clés : Ecoute, écoute active, observation, transmission, gestion des émotions, empathie, communication, bienveillance, toucher dans les deux sens du terme »

Qu'est-ce qui vous touche le plus ?
> « Le public des enfants c'est trop difficile pour moi. Je me suis tourné vers l'adulte » ;
> « l'autre » ;
> « le regard avant tout, ne pas ignorer la personne même si l'on est pressé et que le temps manque »
> « le manque d'empathie et de temps avec le patient » ;
> « les différents gestes dans le soin sont conditionnés par « l'autre » ».
> « l'attitude qu'on adopte face aux autres, le changement de posture – on ne vas pas parler à quelqu'un qui a une épine dans le doigt et à quelqu'un qui est dépressif. Il y a une approche psychologique »

Pourquoi vous êtes-vous engagé dans ces métiers »
> « par envie de donner à l'autre »
> « pour la relation, l'envie de transmettre »
> « pour le contact avec l' « autre », par engagement auprès de « l'Humain » »
> « par envie d'expérimenter, d'innover »
> « afin d'aider autrui, pour donner de l'attention à l'autre »

Quelles sont les valeurs qui représentent votre formation et vos métiers ?
> « Il est important de remettre des mots sur nos valeurs » : l'empathie, l'humanité, la pudeur, la bienveillance, la bientraitance, le respect, la fragilité, la solidarité, la résilience, la curiosité de l'autre, l'altérité, l'altruisme, la neutralité (le non-jugement), l'éveil (des capacités), la compassion.
> « on voit souvent le corps des patients ; il y a tout ce que l'on peut mettre en place pour préserver l'intimité »
> « une nouvelle valeur serait la pair-aidance : on fait appel à des experts d'usages, on fait intervenir les gens qui ont une expérience et ce sont parfois les patients eux-mêmes ou nos collègues. C'est un processus de transmission qui a du sens. Cela peut passer par le fait d'appeler quelqu'un, un soigné, pour accompagner un patient en maladie. Ces situations créent de la résilience, de la solidarité »

Qu'est-ce qui vous est commun et qu'est-ce qui vous distingue entre les formations appelées à rejoindre le pôle d'excellence du Mans, voire avec d'autres formations de santé ?

> « il y a beaucoup plus en commun que de différences »

> « ce sont des métiers exigeants »

> « travailler auprès d'une personne »

> « cette question amène celle du regard porté par la société sur nos métiers. Nous étions applaudis tous les soirs il y a 4 ans, cela pouvait nous mettre mal à l'aise pour certains. Il y a un mal être dans le secteur, peu rémunérateur, peu revendicateur, qui souffre de sa représentation sociale »

> « ce que nous avons en commun : nos valeurs » ; « l'écoute et le souhait de comprendre l'autre, l'envie d'être au contact de l'autre / des autres, les sciences humaines, l'attention aux autres, le « regard infirmière », la méthodologie réflexive » ; « le fait que ce ne soit pas forcément un métier vocation. On devient soignant par la formation et non par vocation. On devient soignant avec ce que l'on est. »

> ce qui nous distingue : « les référentiels de formation »

2.5 DOCUMENTS MIS A DISPOSITION SUR LA PLATEFORME LORS DE L'APPEL A CANDIDATURE

- Le règlement de la consultation pour la remise des candidatures (RC) ;
- Le programme de la commande artistique ;
- La note synthétique sur l'architecture du Pôle d'excellence des formations sanitaires et sociales du Mans de DLW Architectes ;
- La note de présentation du projet architectural, de DLW Architectes
- Les plans et vues du site (réduction A3 des plans A0)
- Les plans actualisés en mai 2025 du bâtiment de DLW Architectes
- La lettre de candidature (formulaire DC1) (4 pages) ;
- La déclaration du candidat (formulaire DC2) (3 pages).